

La Cistude d'Europe



La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis* L.) est une espèce phare du patrimoine naturel européen. A ce titre elle est strictement protégée :

- en Europe par la convention de Berne
- en France par arrêté ministériel du 19 novembre 2007.

Il est écrit à l'article 2 de cet arrêté:

I.- Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel

II.- Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

En Bourgogne l'espèce est rare et menacée.

Il est interdit de détruire ou d'enlever des œufs ou des nids, de mutiler, capturer, transporter ou perturber intentionnellement la Cistude d'Europe, qu'elle soit vivante ou morte.

Sa présence peut justifier la création d'un site Natura 2000 car elle est inscrite en annexe II de la Directive Européenne « Habitats Faune Flore ». C'est le cas pour le site Natura 2000 constitué par les étangs à cistude du charolais* ou s'inscrit l'étang du Rousset et les zones qui l'entourent dans le périmètre du site.

* Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013

(Confirmation de classement du site comme SIC Site d'Intérêt Communautaire)

Description :

Taille : de 12 à 20 cm de longueur pour les femelles
de 10 à 16 cm de longueur pour les mâles

Espèce aquatique, elle vit dans les mares, étangs ou marais, cours d'eau, canaux ou fossés. Elle vit sur la terre aussi.

Les quatre saisons :

De novembre à mars, c'est l'hivernage, dans l'eau, dans une zone riche en végétation, ou sur la terre et sous un lit de feuille pour ne pas geler ! La vie se passe au ralenti et pendant les grands froids, le cœur ne bat presque plus.

Au printemps : bains de soleil pour se réchauffer et emmagasiner de l'énergie comme une bonne représentante en titre des reptiles ! Bien sûr la nourriture apporte aussi de l'énergie : poissons, insectes, mollusques et crustacés, petits poissons morts.

Au printemps et début d'été, saison des amours aquatique dès avril avec un pic en mai, la ponte aura lieu jusqu'à mi-juillet.

Les sites de ponte bien exposés au soleil seront les prairies pâturées, les chemins de terre, les digues, toujours non inondables ! Il y a une prédation importante exercée par les hérons, renards et mustélidés.

En Bourgogne, l'émergence a lieu le printemps de l'année suivante.

Peu d'individus arrivent à l'état d'adulte, mais les rescapés peuvent vivre jusqu'à 60 ans.

Les grandes menaces :

Les modifications et destruction des zones humides qui induisent des fragmentations, des diminutions de leur espace vital ont pour conséquence la baisse des effectifs. Pollutions diverses, piétinement animal des berges, retournement et mise en culture des prairies pâturées, dérangement pendant la période d'activité(mars à novembre) et Mortalité par écrasement liée à la circulation routière !

Site Natura :

***FR2600993 - Étangs à Cistude d'Europe du Charolais**

